

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Cpté n° 92/051

L'An mil neuf cent quatre vingt douze le 30 Juin, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

23 Juin 1992

DATE D'AFFICHAGE

23 Juin 1992

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, CANDAU, GAVEN, BERLAND, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN et Mme FONTAN, Adjoints
M. BARON, Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BENOIT, BUJARD, CHABANEAU, COASSIN, DINDINAUD, GUEZENNEC, LACOTTE, MARCONI, MONNARD, MOULINEAU, MUSSETTI, Mmes PARROU, PELTIER, MM. QUENTIN, RAULT, REVOLAT et TAP, Conseillers formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT REPRESENTES : M. HUGENDBLER par M. GAVEN
M. SABATHIER par M. DINDINAUD

ABSENTS-EXCUSES : MM. ALONSO, BARRIERE

Nombre de Conseillers
en exercice : 32
Nombre de Présents : 28
Nombre de Votants : 30

Mademoiselle BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Approbation du Compte financier 1991 de l'Office Municipal du Tourisme de ROYAN

VOTE : UNANIMITE

LE CONSEIL MUNICIPAL

- VU le Compte Financier 1991 établi par Monsieur le Directeur de l'Office Municipal du Tourisme de ROYAN et présenté au Comité Directeur dans sa séance du 18 Juin 1992,

- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'approuver le Compte Financier 1991 de l'Office Municipal du Tourisme de ROYAN arrêté comme suit :

- **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Recettes	308.568,34 F.
Dépenses	180.376,41 F.
Excédent extraordinaire de clôture	+ 128.191,93 F.

- **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses	8.567.651,38 F.
Recettes	8.482.744,57 F.
Déficit ordinaire de clôture .	+ 84.906,81 F.

D'où un excédent global de clôture de .. + 43.285,12 F.

- le Compte Financier est annexé à la présente délibération

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,
Pour extrait conforme,

Déposé à la S/Préfecture de Rochefort
le 8 Juillet 1992
Application Loi N°82213 du 2 Mars 1982
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT